

## **Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2025**

**Nombres de conseillers : 11 Présents : 7 Absents : 4**

Le 20 mars deux mille vingt-cinq (20/03/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

**Présents** : Ms. ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - PASERO Fabien - JAMMES Patrick Mmes GUILHON Sylvie - LAVILLE Marie-Noëlle - SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé(s)** Mme FRANCOIS Johanna - JEANTET-LONG Sophie - PALIX Fabienne

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : Mme JEANTET-LONG Sophie donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie - Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à M JAMMES Patrick - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19 heure 15 **Secrétaire de séance** : ARTO Jean

### **Points abordés**

#### **-Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 21/02/2025**

#### **-Vote des taux des impôts directs locaux**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état 1259 transmis par la direction des services fiscaux comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est décidé de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025 par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

#### **-Présentation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été instituée par délibération de l'EPCI n°2020-114 en date du 21 juillet 2020.

Cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 18 février 2025 a pris en compte le transfert des charges de la commune d'Alba La Romaine à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de l'élargissement de la compétence Restauration collective (Restauration Scolaire + Portage de repas à domicile) au 8 juillet 2024 Le conseil municipal approuve le rapport présenté par 10 voix pour, 0 abstentions 0 contre

#### **-Convention avec ENVIBAT**

L'association ENVIBAT gère deux ateliers chantiers d'insertion. Dans le cadre de ces activités elle intervient pour des actions de préservation de mise en valeur de l'environnement. Certaines communes de la Communauté de communes ont un partenariat ancien avec ENVIBAT pour l'entretien et le

débroussaillage d'espaces naturels. La commune de Saint Martin Sur Lavezon souhaite mobiliser la structure pour une semaine de débroussaillage sur le territoire. La convention proposée permet de formaliser et de contractualiser les engagements respectifs. Elle est conclue pour une durée d'une année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal valide la signature de cette convention, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

#### **-Vote du Compte financier Unique de la commune**

- Investissement : En dépenses réalisé 164 833,83 (prévu 214 154,16)  
En recettes réalisé 185 539 (prévu 214 154, 16)
- Fonctionnement En dépenses réalisé 315 875,50 (prévu 352 676,93)  
En recettes réalisé 370 871,04 (prévu 352 676,93)
- Résultat global : investissement 20 706,17,  
Fonctionnement 54 995,54 Total : 75 700,71

Madame la maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal adopte le compte financier unique de la commune avec 6 voix pour, et 3 voix contre : GUILHON Sylvie- JEANTET LONG Sophie -PALIX Fabienne

#### **-Affectation du résultat 2024**

- Résultat reporté en fonctionnement 54 995,54  
en investissement 20 705,17

Le conseil municipal adopte l'affectation du résultat de 2024 par :6 voix pour, et 3 voix contre : GUILHON Sylvie - JEANTET-LONG Sophie - PALIX Fabienne

#### **-Vote du compte financier unique assainissement**

- Investissement : En dépenses réalisé 23 217, 60 (prévu 53 630,21)  
En recettes réalisé 53 630,21(prévu 53 630,21)
- Fonctionnement En dépenses réalisé 32 746, 73 (prévu 39 177,21)  
En recettes réalisé 43 103,30 (prévu 39 177,21)
- Résultat global : Total 40 769,18

Madame la maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Le conseil adopte à l'unanimité de 9 voix le compte financier unique d'assainissement

#### **-Affectation du résultat 2024**

- Résultat reporté  
En Investissement 30 412,61  
En Fonctionnement 10  
356,21

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de 10 voix l'affectation du résultat financier unique de l'assainissement.

#### **-Vote du budget primitif 2025 commune**

- Investissement Dépenses 103 490,77  
Recettes 109 316, 77

Fonctionnement Dépenses 390 487,43  
Recettes 390 487,43

Le budget primitif est adopté à la majorité avec 7 voix pour, 3 contre : GUILHON Sylvie- JEANTET LONG Sophie-PALIX Fabienne

### **-Vote du budget primitif 2025 assainissement**

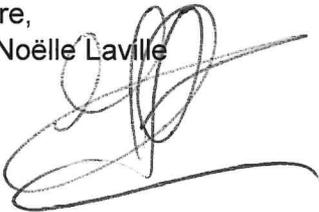
- Investissement Dépenses 54 537,41  
Recettes 54 537,41
  
- Fonctionnement Dépenses 37 009,35  
Recettes 37 009,35

Madame GUILHON Sylvie donne les raisons de son vote contre

- 1) Pour le compte financier unique de la commune elle considère que l'élaboration est trop globale et peu précise. Qu'il manque le détail sur l'utilisation de l'emprunt de 60 000€ Ce qu'il lui alors été précisé est que l'emprunt est comptabilisé dans l'ensemble des recettes et qu'il est impossible de donner une ventilation spécifique.
- 2) Pour le budget primitif 2025, elle considère que le budget affecté à la ligne voirie d'un montant prévisionnel de 20 000€ est trop faible et qu'il aurait dû intégrer la possibilité de subventions du département. Il a alors été précisé que l'aide « atout ruralité » du département concernant la voirie n'était pas acquise car le département engage de fortes sommes pour les travaux routiers suite aux inondations de l'automne dans d'autres territoires du département et que cela aura des conséquences sur l'enveloppe financière à distribuer.

**La séance du conseil est levée à 20 heure 05**

La maire,  
Marie-Noëlle Laville



Le secrétaire,  
Jean Arto

